
Le coût des atteintes à la santé liées au travail en Suisse

Au niveau macro-économique, le coût des atteintes à la santé causées par le travail ne peut pas être déterminé avec précision. C'est toutefois certainement un montant supérieur à 10 milliards de francs que l'économie nationale doit supporter chaque année.

1. Remarques préliminaires

Différentes enquêtes sur la santé démontrent que le travail, s'il est très souvent source de satisfaction, peut aussi parfois affecter le bien-être, déclencher ou même causer différents problèmes de santé. Ces problèmes de santé se traduisent par des coûts humains et des coûts financiers pour les individus, les entreprises et l'économie nationale.

Au niveau macro-économique, les coûts directs comprennent les frais des traitements médicaux. Les coûts salariaux en cas de maladie, les autres frais consécutifs aux absences pour les entreprises (p.ex. : salaire des remplaçants, pertes de productivité), ainsi que le montant des rentes sont globalement considérés comme des coûts indirects. Les frais consécutifs à la mortalité sont également pris en compte, alors qu'ils sont en général omis dans les analyses micro-économiques au niveau des entreprises.

L'estimation des coûts de l'impact du travail sur la santé est complexe et il n'est pas possible de déterminer de façon précise le montant de ces coûts. Ce texte a donc pour objectif de donner un aperçu des différentes estimations publiées à ce jour. Toutes les données n'étant pas disponibles au-delà, les montants indiqués dans ce document se basent sur le PIB, le PNB et les dépenses des assurances sociales en 2004.

2. Estimations globales

- Etude de la « Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs »

En 2001 dans une étude générale de la bibliographie suisse et internationale, les auteurs ont pu clairement établir la relation entre les conditions de travail et les atteintes à la santé (E. Conne-Perreard, 2001). Selon des études étrangères, la part attribuable au travail dans la survenance des principaux groupes de maladie est estimée de la façon suivante :

Troubles musculo-squelettiques :	33 %
Troubles respiratoires :	10 - 25 %
Maladies cardio-vasculaires :	5 - 20 %
Maladies psychiques :	10 %
Cancers :	4 - 10 %

En reprenant les chiffres du Danemark, les auteurs concluent que les coûts des maladies liées au travail en Suisse devraient se situer en 2001 entre 6 et 12 milliards de francs.

■ Estimation de l'agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail

En 1998, l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail a publié les résultats d'études effectuées dans plusieurs pays européens concernant les coûts des risques de santé liés au travail. En fonction des pays, les coûts monétaires de l'ensemble des atteintes à la santé attribuables au travail varient de 2 à 4% du PIB, soit pour la Suisse en 2004 entre 8,9 et 17,9 milliards.

■ Estimation de l'étude sur les coûts du stress mandatée par le SECO

Dans le cadre de cette étude les auteurs effectuent aussi une estimation des coûts financiers totaux des impacts du travail sur la santé. En cumulant les prestations de l'assurance accident et les coûts du stress, ils arrivent à un taux de 2,3% du PIB, soit plus de 10 milliards pour 2004.

3. Les coûts supportés par l'assurance-accidents selon la LAA

Selon les statistiques de l'OFAS, le coût des accidents et maladies professionnelles reconnus au sens de la LAA se montaient en 2004 à 1,7 milliards de francs.

Environ 30% des dépenses de l'assurance-accidents concernent les frais de traitements médicaux, tandis que les indemnités journalières et les rentes représentent chacun environ 35% du total des prestations versées.

Au niveau des charges pour les entreprises, il faut relever que ces chiffres ne prennent pas en compte les coûts indirects consécutifs aux absences et aux décès, ni les coûts du présentisme.

4. Le coût des troubles associés au travail

La définition de maladie professionnelle au sens de la LAA étant très rigoureuse, les 1,7 milliards précités ne comprennent pas la totalité du coût des troubles associés au travail. Parmi les maladies, dont la causalité avec le travail n'est pas absolument directe, se trouvent principalement les troubles musculo-squelettiques ainsi que les affections consécutives au stress.

■ Enquête européenne sur les conditions de travail

En 2005, la Suisse a participé pour la première fois à cette enquête. Ce sondage publié début 2007 ne donne pas d'indication sur les coûts des atteintes à la santé liées au travail, mais fournit notamment une estimation de la proportion des absences en lien avec le travail.

19,2% des personnes interviewées ont indiqué avoir été absentes du travail pour raison de santé durant les 12 derniers mois.

7% des personnes interviewées, soit plus d'un tiers des personnes ayant signalé des jours d'absence, estiment qu'une partie de ces jours d'absence est liée à des motifs professionnels. 2% des personnes interviewées ont été concernées par un accident professionnel et 5% ont été absentes suite à une maladie liée au travail. La durée moyenne des absences liée à un accident est un peu plus longue que celle de toutes les absences déclarées, tandis que la durée moyenne des absences maladie liées à l'activité professionnelle est très proche de la moyenne générale. Ainsi environ un tiers des jours d'absences serait en lien avec l'activité professionnelle.

■ Les coûts du stress

En 2000 le SECO a publié une étude consacrée aux coûts du stress en Suisse. Ces coûts ont été estimés à 1,44% du PIB soit, pour 2004, à plus de 6,4 milliards de francs (Ramaciotti, Perriard, 2001)

Selon cette étude, les traitements médicaux représentent le 40% des dépenses, les rentes environ le 10%. Le coût des absences et des pertes de production se monte à 50% des coûts.

Au niveau de cette étude on peut encore relever les points suivants :

- Les cas lourds ⁽¹⁾ n'ont pas été pris en considération, car comme l'indiquent les auteurs « il aurait été arbitraire de les attribuer de manière prépondérante au stress ». Les auteurs font également remarquer que si ces quelques cas extrêmes avaient été pris en compte, la moyenne aurait été fortement influencée vers le haut. Toutefois dans quelques cas il n'est pas exclu que le stress ait tout de même joué un rôle.
- Le montant des rentes prises en compte dans cette étude correspond à la part des rentes AI attribuables au travail. Cette part a été estimée à 6.65% des dépenses de l'assurance invalidité fédérale, ce qui représenterait 738 millions de francs en 2004.
- Cette étude a aussi tenté d'évaluer les aspects non monétaires du stress et d'estimer le montant des coûts humains ⁽²⁾. Les coûts de la « souffrance » se montent selon les auteurs à plus de 10 milliards de francs.

■ Les coûts des troubles musculo-squelettiques

Le coût des troubles musculo-squelettiques (TMS) n'a pas été évalué spécifiquement pour la Suisse. Au Pays-Bas, les experts ont estimé la part des TMS à 37% du total des coûts engendrés par les incapacités de travail d'origine professionnelle. Dans plusieurs pays la part du PNB grevée par les TMS serait d'environ 0,8% (E. Conne-Perreard, 2001), soit 3,8 milliards en 2004 en Suisse.

Remarques

(1)

Ces cas correspondent à environ 7% du total des cas. Ce sont des cas avec soit une absence de plus de 90 jours, soit des frais médicaux supérieurs à 6'000.-, soit des frais hospitaliers supérieurs à 10'000.-

(2)

La méthode utilisée dite de l'évaluation contingente a pour but d'évaluer les coûts dits «intangibles», c'est-à-dire les coûts immatériels pour lesquels aucun prix n'est fixé sur le marché. Cette méthode consiste à demander aux personnes concernées quelle somme elles seraient prêtes à payer pour réduire, voire éliminer les contraintes liées au stress qu'elles subissent. Selon les auteurs de l'étude cette méthode a pour effet de sous-estimer les coûts.

Références bibliographiques :

European Agency for Safety and Health at Work, 1998

AS1197689FRC - Impact économique de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne

AS1197689DEC - Wirtschaftliche Aspekte von Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz in den Mitgliedstaaten der Europäischen Union

<http://osha.europa.eu/publications/reports/302>

Statistique des assurances sociales suisses, 2006

Office fédéral des assurances sociales OFAS

<http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00095/00420/index.html?lang=fr>

Schweizerische Sozialversicherungsstatistik 2006,

Bundesamt für Sozialversicherungen

<http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00095/00420/index.html?lang=de>

E. Conne-Perreard, 2001 :

E. Conne-Perréard, M-J. Glardon, J. Parrat, M. Usel, Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques, Conférence romande et tessinoises des offices cantonaux de protection des travailleurs, 2001.

http://www.geneve.ch/ocirt/doc/rapport_definitif.pdf

http://www.geneve.ch/ocirt/sante_securite_travail/publications.asp?pub=4#ancre

ftp://ftp.geneve.ch/deee/Ocirt/resume_allemand.pdf

Ramaciotti, Perriard, 2001

D. Ramaciotti et J. Perriard, *Les coûts du stress en Suisse*, Publication du seco, Conditions de travail n°2, 2001.

<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/01511/index.html?lang=fr>

<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/01511/index.html?lang=de>

Enquête européenne sur les conditions de travail, 2007

Résumé du rapport suisse :

Article paru dans la Vie économique 4-2007 :

www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/8005.pdf

Artikel in der Zeitschrift Die Volkswirtschaft 4-2007 :

www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/7999.pdf

Rapport suisse:

www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/02035/index.html?lang=fr

Schweizerische Ergebnisse :

www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00008/00022/02035/index.html?lang=de

Rapport européen (en anglais) :

<http://www.eurofound.europa.eu/ewco/surveys/EWCS2005/index.htm>